

JULIEN JAEGLINGHAUS/LUCAS

ÉDITORIAL

La démolition des libertés en France

PAR **FABIEN GAY,** DIRECTEUR DE L'HUMANITÉ

« *Si l'homme échoue à concilier la justice et la liberté, alors il échoue à tout* », disait Albert Camus. Et pourtant, en France, les libertés publiques sont de plus en plus soumises à une régression inquiétante. Au nom de l'ordre et de la sécurité, le pouvoir multiplie des dispositifs répressifs et fragilise notre démocratie. Les révoltes lycéennes qui traversent le pays depuis plus d'un mois devraient pourtant rappeler une évidence : la jeunesse a le droit de s'exprimer, de se mobiliser, de s'engager pour contester les choix politiques qui engagent son avenir. Mais que lui répond-on ? Des interventions policières, des interpellations et une répression qui inquiètent jusque dans les instances internationales. Quatre experts mandatés par l'ONU se sont dits consternés par la réponse sécuritaire apportée aux manifestations étudiantes. Ils ont notamment jugé disproportionnée l'ampleur des interpellations et des gardes à vue, concernant plusieurs milliers de personnes, principalement des mineurs.

Cette dérive ne date pas d'hier. Elle prolonge les violences et les atteintes aux libertés observées lors des mouvements des gilets jaunes, pour le climat et contre les méga-bassines ou lors des mobilisations sociales qui ont marqué les dernières années. Mutilations, blessures et interpellations massives ont durablement marqué notre pays, le tout dans un contexte d'adoption de la loi « sécurité globale » instituant une surveillance de masse. Elle s'accompagne aussi de violences contre les journalistes, indispensables pour documenter les manifestations. Empêcher de filmer, intimider ou entraver leur travail, c'est empêcher les citoyens de savoir et de comprendre. Quand celles et ceux qui manifestent sont réprimés et que celles et ceux qui témoignent sont entravés, voire violentés, c'est toute la démocratie qui recule.

La Macronie s'est aussi illustrée par une criminalisation inédite des syndicalistes, notamment au moment de la mobilisation contre la réforme des retraites. Le but ? Intimider et faire taire toutes celles et ceux qui refusent l'ordre établi et se mobilisent pour la dignité du camp des travailleurs et pour la justice sociale, fiscale et écologique.

La proposition de loi « permis de tuer » comme le texte « casseurs-payeurs » s'inscrivent dans cette logique. Le pouvoir entend, d'un côté, élargir les conditions dans lesquelles les forces de l'ordre peuvent faire usage de leurs armes, et affaiblir leur responsabilité en cas de tir mortel ; de l'autre, instaurer une responsabilité financière collective susceptible de faire payer aux manifestants des dégâts même lorsqu'ils ne les ont pas commis. Une même logique : faire de la contestation un risque, de la manifestation une menace et de la liberté un droit conditionnel. Astreindre les citoyennes et les citoyens à rester chez eux, les démobiliser par la peur : comme si garantir l'ordre exigeait de faire taire toute contestation.

Depuis 2017 et le premier mandat de Macron, plus de 25 lois liberticides ont été adoptées. Et lorsqu'on sait que le nouveau Défenseur des droits a un profil plutôt réactionnaire, nous ne pouvons que nous inquiéter. Une démocratie ne se mesure ni à la sévérité de ses lois, ni au nombre de ses interpellations, ni à la force de son appareil policier. Elle se mesure à sa capacité à protéger les droits de toutes et tous, y compris de ceux en désaccord avec le pouvoir en place. La sécurité ne peut servir de prétexte à l'effacement de la liberté. Manifester, s'exprimer, s'informer et contester le pouvoir sont des conditions essentielles de démocratie pleine et entière. La République ne peut se réduire à l'ordre. Elle doit rester celle de l'égalité, de la justice et de l'émancipation. Car, comme nous le rappelle Camus, sacrifier la liberté et la justice, c'est finalement renoncer à tout. ●

Pour la Macronie, une même logique : faire de la contestation un risque, de la manifestation une menace et de la liberté un droit conditionnel.